



Résiliation contrat de construction

Par alain_64

Bonjour,

Nous avons mon épouse et moi signé un contrat de construction avec un constructeur. Une "surprise de succession" nous oblige à y renoncer. Nous sommes encore dans les délais de rétractation. Un problème se pose, mon épouse étant actuellement en séjour au Maroc, est il nécessaire que nos deux signatures figurent sur la lettre de rétractation?

Merci pour vos réponses

Par ESP

Bonjour

De toute manière, vous ne risquez rien à tout tenter.

Faites votre lettre R/AR et madame, depuis le Maroc, peut envoyer la sienne en PJ par mail, ET par courrier, expliquant qu'elle n'est pas sur place.

Peut-être le recommandé électronique existe-t-il la bas ?

Par tactac67

Bonjour,

Le site la poste.fr doit-être accessible depuis le Maroc. Madame peut télécharger sa lettre signée en pdf et la Poste se charge d'imprimer le document puis de l'envoi en rar.